

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 17 mars 2009
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Ernest Gasser, représentant de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Gilles Chabot, maire de	Frelighsburg
Mme	Madeleine Chabot, maire du	Village d'East Farnham
MM.	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Kenneth Hill, maire de la	Ville de Sutton
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Lucien Messier, maire de	Stanbridge Station
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Michel Pelletier, maire de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Réal Pelletier, maire de	Saint-Armand
	Laurent Phœnix, maire de	Sainte-Sabine
	Marcel Poirier, maire de la	Ville de Dunham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire du	Village de Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East
	Donald Gagné, représentant de la	Ville de Lac-Brome

Est absent :

M. Jean-Charles Bissonnette, maire d' Abercorn

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 février 2009
4. Signature du contrat social pour le don d'organes et de tissus entre la MRC et la SQ
5. Fonds culturel 2009 : recommandations du comité concernant les projets retenus
6. Actualités du CLD : invitation à l'assemblée générale annuelle le 25 mars à 17 h
7. Lancement, par la Ministre Normandeau, du programme « Communautés rurales branchées »
8. Adoption du rapport 2008 du pacte rural
9. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 16 mars :
 - 9.1. Suivi avec la RIEDSBM : projet d'usine multifonctionnelle et remise RDD
 - 9.2. Préparation du colloque sur les matières résiduelles
10. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 9 mars :
 - 10.1. Rapport des activités
 - 10.2. Opinion juridique concernant l'assujettissement de certaines matières
 - 10.3. Proposition d'amendements législatifs
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 11 mars :
 - 11.1. Plan de travail du Plan de développement de la zone agricole
 - 11.2. Étude du projet de règlement 02-0309 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement
 - 11.3. Projet de règlement 08-1208 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement : rapport de la consultation publique et adoption du règlement
 - 11.4. Demande d'aménagement d'un rond en virage sur une rue publique – Avis à la CPTAQ
 - 11.5. Reconstruction du pont de la rue Rivière sur le ruisseau Gear à Cowansville – Avis au MTQ
 - 11.6. Reconstruction du pont de la rue Maple sur le ruisseau Cold à Lac-Brome – Avis au MTQ Modification du RCI 03-0602 – Avis de motion
 - 11.7. Avis de conformité
12. Présentation, pour adoption, règlement 08-1208 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2e remplacement
13. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 9 mars

14. Décision de la Ministre Normandeau d'autoriser le transfert de Bromont à la MRC Brome-Missisquoi
15. Rapport du comité de l'évaluation du 10 mars :
 - 15.1. Rapport des activités
 - 15.2. Organisation du travail
 - 15.3. Appel d'offres pour la gérance du service de l'évaluation : recommandation pour l'adjudicataire
16. Rapport du comité administratif du 4 février :
 - 16.1. Liste des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et des dépenses pré approuvées par le Conseil
 - 16.2. Sommaire des soldes budgétaires au 28 février
 - 16.3. Confirmation de conformité : règlement d'urbanisme de Notre-Dame
 - 16.4. FDOT 2007-2011 : dépôt à nouveau du projet de la Route verte
 - 16.5. Participation au répertoire des produits locaux de Brome-Missisquoi
 - 16.6. Demande de financement d'Écosphère 2009
 - 16.7. Formation pour le CSP – liste des participants
17. CLD : Embauche du nouveau directeur général
18. Cours d'eau :
 - 18.1. Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien de la Branche 5 du Brandy Brook : Béton Laurier au montant de 7 296,69 \$
 - 18.2. Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien du cours d'eau Callaghan : J.A. Beaudoin Construction limitée au montant de 8 352,75\$
 - 18.3. Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien de la Branche 1 de la rivière Sud-Ouest (précédemment nommé branche 2 du ruisseau noir) : Les Entreprises Réal Carreau inc. au montant de 36 853,68 \$
 - 18.4. Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien des Branches 7, 10, 11, 18 et 19 du cours d'eau Wallbridge : Entreprises Réal Carreau inc. au montant de 57 345,54 \$
 - 18.5. Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien des Branches 1 et 2 du cours d'eau Ewing : Excavation Girma inc. au montant de 10 615,45 \$
19. Demande au MSP concernant la poursuite du schéma de sécurité civile
20. Paiement de la contribution annuelle à la FQM : 14 523,34 \$
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars / avril
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

103-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
 APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur John Hawley, citoyen de Sutton, dépose au Conseil une pétition de 517 noms demandant de retirer la prohibition de construire tout nouveau chemin à l'extérieur des périmètres d'urbanisation dans le nouveau schéma d'aménagement révisé de la MRC. Il mentionne qu'il y a 12 000 hectares en zone blanche à l'extérieur du périmètre d'urbanisation à Sutton et qu'il existe des projets de développement qui ne peuvent se réaliser sans construire de nouvelles rues. Lui et monsieur Kenneth Hill mentionnent qu'un comité de citoyens et de dirigeants de Sutton travailleront sur une proposition et présenteront à la MRC un document.

DEMANDE DE SUTTON ET RENCONTRE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MADELEINE CHABOT
ET RÉSOLU:**

104-0309

Que le comité consultatif d'aménagement traite, lors de sa prochaine séance, de la demande de Sutton concernant le retrait de la prohibition de tout nouveau chemin à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2009

105-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2009 tel que rédigé.

ADOPTÉ

SIGNATURE DU CONTRAT SOCIAL POUR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Le Capitaine Jean Beaudoin présente l'engagement de la Sûreté du Québec à promouvoir le don d'organes et de tissus dans la population. Il invite tous les maires à signer un contrat social où les municipalités s'engageront à distribuer les dépliants français et anglais auprès de leurs citoyens. Le préfet souligne l'importance du don d'organes et de tissus pour sauver des vies et il mentionne que la MRC s'engagera à en faire la promotion. Tous les maires de la MRC signent l'entente en deux (2) copies séance tenante.

FONDS CULTUREL 2009 : PROJETS RETENUS

106-0309

CONSIDÉRANT que le fonds culturel de la MRC dispose d'une enveloppe de 20 000 \$ pour financer des projets correspondants aux priorités de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu vingt-six (26) projets en 2009 totalisant des demandes d'aide financière de 53 951 \$ pour des retombées financières de 370 870 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR MICHEL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De verser une aide financière aux onze (11) projets suivants pour le fonds culturel 2009 :

Titre du projet	Résumé du projet	Organisme	Montant accordé
FestivArt	Fête de l'art visuel à Frelishburg	FestivArt	2 000 \$
Nature et Création	Exposition de sculptures en plein-air	Municipalité de Dunham	1 500 \$
Ceramystic 2009	Exposition céramique en plein air	Ceramystic	3 300 \$
La Tournée des 20 – Vieille école de Mystic, lieu de relève	Exposition collective dans le Cadre de la tournée des 20 avec exposition de la relève dans la vieille école de Mystic	La Tournée des 20	2 000 \$
Lancement des célébrations du 30 ^e anniversaire de la Galerie d'Arts Sutton	Célébrations des 30 ans de la Galerie d'Arts Sutton	Galerie d'Arts Sutton	1 500 \$
Tour des enfants 2009	Activités et animation cult. pour enfants durant le tour des Arts	Ressource-Famille Sutton	1 500 \$
Ligue d'impro musicale	Démarrage d'une ligue d'improvisation musicale	Cœur du village Sutton	2 500 \$
CowanSkate Cult	Événement culturel et sportif inspiré de la culture Skate punk et hip hop	Maison des jeunes le Trait d'Union	2 000 \$
Cirque en plein-air	Spectacles d'artistes du cirque en soirée	Sur la scène D'Avignon	1 500 \$
Skatefest de Farnham	Festival sportif et culturel jeunes 13 -18	Maison des jeunes de Farnham	1 500 \$
Mise en valeur du patrimoine architectural d'Abercorn	Inauguration d'un circuit patrimonial	Municipalité d'Abercorn	700 \$
	Total		20 000 \$

ADOPTÉ

LANCEMENT DU PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES »

Madame Tania Szymanski, agent de développement rural au CLD, informe le conseil des principales modalités concernant le nouveau programme « Communautés rurales branchées » lancé officiellement la semaine dernière par la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Madame Szymanski travaillera sur ce dossier et élaborera un projet au cours des prochains mois en collaboration avec le comité administratif de la MRC.

ADOPTION DU RAPPORT 2008 DU PACTE RURAL

107-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU:**

D'adopter le rapport 2008 du pacte rural de la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté séance tenante, de le transmettre au Ministère et de lui demander le versement des fonds prévus au pacte rural.

ADOPTÉ

PAIEMENT 2008 POUR LE PARC À CONTENEURS DE LA RIEDSBM

108-0309

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du 9 juin 2008, les représentants de la MRC ont proposé aux administrateurs de la Régie que la MRC assumerait 80 % du déficit d'opération encouru pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM a accepté par résolution (# 142-07-08) le 16 août 2008 la proposition des représentants de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a accepté par résolution (# 323-1008) le 21 octobre 2008 de payer 80 % du déficit d'opération encouru pour l'année 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS**

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à la RIEDSBM d'un montant 25 685,70 \$, montant correspondant à 80 % du déficit d'opération encouru pour l'année 2008 pour le parc à conteneurs des particuliers.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PROMOTION DES FORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

109-0309

CONSIDÉRANT que des formations sur le compostage domestique auront lieu le 21 avril en anglais à Cowansville, le 4 mai à Farnham en français et le 5 mai en français à Cowansville;

CONSIDÉRANT que le mémo promotionnel pour les formations sur le compostage et les frais de sa distribution font partie des actions et du budget prévu en 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR ARTHUR FAUTEUX
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat de l'impression du mémo promotionnel pour les formations sur le compostage à l'entreprise Impressions DF pour un montant de 470 \$ avant taxes et d'autoriser Nathalie Grimard à procéder à la distribution postale pour un montant approximatif de 2 200 \$ avant taxes.

ADOPTÉ

BILAN DU PGMR

110-0309

CONSIDÉRANT que la MRC réalisera la partie du bilan du PGMR concernant le secteur municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite s'adjoindre l'expertise d'un consultant pour effectuer la partie du bilan du PGMR pour les secteurs des ICI et de la CRD;

CONSIDÉRANT que la firme Transfert Environnement a soumis une offre de services correspondant aux attentes pour le bilan des secteurs des ICI et de la CRD;

CONSIDÉRANT que le budget 2009 prévoit un montant de 18 000 \$ pour cette action;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADELEINE CHABOT
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat de la réalisation du bilan du PGMR 2003-2008 pour les secteurs des ICI et de la CRD à la firme Transfert Environnement pour un montant de 7 900 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur général de la MRC à signer le contrat.

ADOPTÉ

TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

111-0309

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu le 6 mars 2009 l'approbation de financement pour les équipements contenus dans sa demande;

CONSIDÉRANT que la prochaine étape consiste à commander les contenants pour un montant total de 10 670 \$;

CONSIDÉRANT qu'il reste à établir les coûts et les lieux de livraison et à valider le tout avec les municipalités participantes;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser Nathalie Grimard à commander les équipements de récupération choisis par les municipalités, suite à leur approbation finale, dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**AMENDEMENTS LÉGISLATIFS DEMANDÉS :
NOUVEAU RÉGIME SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

112-0309

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, en date du 12 juin 2008, du projet de loi numéro 82 intitulé « *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* » (2008, chapitre 18);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce projet de loi, la Loi sur les compétences municipales a été amendée afin d'y introduire les articles 78.1 à 78.13 relatifs au « Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » et les articles 110.1 à 110.3 relatifs au « Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions comportent des difficultés d'interprétation et d'application;

CONSIDÉRANT les discussions tenues au sein d'un comité de directeurs généraux des MRC, mis sur pied par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

CONSIDÉRANT l'analyse préparée par Me Armand Poupart jr, dans le cadre du mandat confié à ce comité par l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT les amendements législatifs proposés pour faciliter l'interprétation et l'application des nouvelles dispositions introduites à la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR DONALD GAGNÉ
ET RÉSOLU:**

De demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier la Loi sur les compétences municipales, particulièrement en ce qui a trait aux articles 78.1 et 110.1, de manière à atteindre les objectifs suivants :

1. Que l'article 78.1 soit modifié de manière à ce que les sommes versées au fonds mis sur pied puissent être utilisées, sans restriction, à la réfection ou à l'entretien de tout ou parties de voies publiques municipales ;
2. Que l'article 110.1 soit également modifié de manière à ce que seule une municipalité régionale de comté qui a constitué un fonds régional puisse agir en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, même si elle n'a pas compétence en matière de voirie, incluant la conclusion d'entente à l'égard des sites situés sur un territoire limitrophe à celui de la MRC.
3. D'envoyer également copie de la présente aux deux unions municipales pour appui.

ADOPTÉ

**PROJET DE RÈGLEMENT 02-0309 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT ET DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
PORTANT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**

113-0309

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et que ce dernier est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a demandé à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé afin de permettre l'extension de l'usage industriel de fabrication d'armoires de cuisine sur les 89-21, 89-96 et 89-97;

CONSIDÉRANT que ces dits lots sont contigus à un usage industriel existant et appartiennent à l'entreprise Armoires Cuisines Action occupant ces derniers depuis plus de 15 ans;

CONSIDÉRANT que le périmètre d'urbanisation de ce secteur est identifié comme étant résidentiel et que seulement les industries existantes sont reconnues;

CONSIDÉRANT que certaines voies publiques ou privées sont présentes dans la grande affectation Conservation et que l'autorisation de construire une résidence sur des lots adjacents à ces voies de circulation n'entraînerait aucune contrainte supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'ajouter la possibilité d'avoir tout système de captage et de traitement des eaux applicables pour les projets d'ensemble;

CONSIDÉRANT que les normes de lotissement pour un lot près d'un cours d'eau à débit régulier ou d'un lac ne devraient s'appliquer qu'aux lots riverains;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC Brome-Missisquoi adopte le projet de règlement 02-0309 relatif à la modification du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent projet de règlement est intitulé "Projet de règlement 02-0309 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications".

ARTICLE 2 MODIFICATION DU CHAPITRE 5

Le Chapitre 5 « Les grandes affectations du territoire » est modifié afin de tenir compte de l'élément suivant :

Remplacement de l'article 5.2.4 « Conservation (C) »

L'article 5.2.4 intitulé « Conservation (C) » est modifié, en remplaçant le second tableau « Grandes Affectation « Conservation », par le suivant :

GRANDE AFFECTATION « CONSERVATION »	
Fonction dominante	▪ Activités récréatives extensives.
Fonctions complémentaires	▪ Activités commerciales accessoires à l'habitation*; ▪ Activités agricoles *; ▪ Activités forestières effectuées en respect avec les dispositions sur l'abattage d'arbres du document complémentaire; ▪ Activités résidentielles unifamiliales de faible densité ¹ .
Fonction prohibée	▪ Réseaux majeurs.
Dispositions particulières d'aménagement	* Certaines fonctions font l'objet de dispositions particulières au chapitre 7. ¹ Autorisées seulement sur des lots distincts adjacents à un chemin public ou privé existant

ARTICLE 3 MODIFICATION DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement est modifié afin de tenir compte des éléments suivants :

3.1 Ajout de l'article 7.12 « Dispositions particulières relatives aux usages »

L'article 7.12 intitulé « Dispositions particulières relatives aux usages » est ajouté à la suite de l'article 7.11 « Usages spécifiquement permis et interdits dans les parcs industriels ».

3.2 Ajout de l'article 7.12.1 « Usage industriel dans le périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine »

L'article 7.12.1 intitulé « Usage industriel dans le périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine » est ajouté avec la disposition suivante :

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation résidentiel de la municipalité de Sainte-Sabine, seul l'usage de fabrication d'armoires de cuisine est autorisé sur les lots 89-21, 89-22, 89-23, 89-24, 89-25, 89-92, 89-93, 89-94, 89-95, 89-96 et 89-97, du cadastre de la paroisse St-Romuald de Farnham.

3.3 Modification de l'article 9.1 « Dimensions des terrains non desservis »

Le tableau de l'article 9.1 intitulé « Dimensions des terrains non desservis » est remplacé par le suivant :

	Lot non desservi	Lot riverain non desservi à moins de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier ou à moins de 300 mètres d'un lac
Superficie minimale	3 000 m ²	4 000 m ²
Frontage simple minimal	50 m	---
Frontage double minimal	---	100 m
Profondeur moyenne minimale	50 m	75 m
Profondeur minimale	---	40 m

3.4 Modification de l'article 9.2 « Dimensions spécifiques pour les terrains non desservis dans les grandes affectations du territoire Agro-forestière (AF), Récréo-forestière (RF) et Conservation »

Le tableau de l'article 9.2 intitulé « Dimensions spécifiques pour les terrains non desservis dans les grandes affectations du territoire Agro-forestière (AF), Récréo-forestière (RF) et Conservation » est remplacé par le suivant :

	Lot non desservi	Lot riverain non desservi à moins de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier ou à moins de 300 mètres d'un lac
Superficie minimale	5 000 m ²	5 000 m ²
Frontage simple minimal	50 m	---
Frontage double minimal	---	100 m
Profondeur moyenne minimale	---	75 m
Profondeur minimale	50 m	40 m

3.5 Modification de l'article 9.3 « Dimensions des terrains partiellement desservis »

Le tableau de l'article 9.3 intitulé « Dimensions des terrains partiellement desservis » est remplacé par le suivant :

	Lot partiellement desservi	Lot riverain partiellement desservi à moins de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier ou à moins de 300 mètres d'un lac
Superficie minimale	1 500 m ²	2 000 m ²
Frontage simple minimal	25 m	---
Frontage double minimal pour les lots riverains	---	60 m
Frontage double minimal pour les autres lots	---	50 m
Profondeur moyenne minimale	---	75 m

3.6 Modification de l'article 9.4 « Dimensions des terrains entièrement desservis »

Le tableau de l'article 9.4 intitulé « Dimensions des terrains entièrement desservis » est remplacé par le suivant :

	Lot riverain entièrement desservi à moins de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier ou à moins de 300 mètres d'un lac
Profondeur moyenne minimale	45 m

3.7 Modification de l'article 9.7 « Dispositions relatives aux projets d'ensemble »

Le premier point de forme de l'article 9.7 intitulé « Dispositions relatives aux projets d'ensemble », débutant par « les services d'aqueduc et d'égout... » est modifié par le point de forme suivant :

- les services d'aqueduc et d'égout doivent être disponibles sur le terrain, à moins que le règlement décrétant leur installation ne soit en vigueur ou qu'un système de traitement des eaux usées et de captage des eaux, conformes à la réglementation applicable, soient présents.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'AVIS AU MAMROT CONCERNANT LE PROJET
DE RÈGLEMENT 02-0309**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement 02-0309 modifiant le schéma d'aménagement révisé, conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN ROND EN VIRAGE
SUR UNE RUE PUBLIQUE AVIS À LA CPTAQ**

115-0309

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles demande à la MRC son avis sur la conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire de la demande numéro 360773;

CONSIDÉRANT que la demande la ville de Lac-Brome porte sur l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une superficie de 680 mètres carrés sur une partie du lot 59, du cadastre du Canton de Brome, dans la circonscription foncière de Brome;

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'aménagement d'un rond de virage sur le chemin Farr afin de mieux desservir la propriété présente;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les activités agricoles présentes et environnantes seraient nuls;

CONSIDÉRANT que la localisation choisie en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sont les suivants:

1. Le potentiel des sols du site est de classe 5, avec des facteurs limitatifs importants où le sol est pierreux;
2. Le site visé est actuellement utilisé à des fins autres qu'agricoles, contigu au chemin public;
3. La contrainte agricole se limite à l'utilisation même du fond de terre pour l'agriculture et il n'y aurait aucun impact sur les autres activités agricoles situées à proximité;
4. Aucune contrainte environnementale n'est présente dans ce secteur;
5. Les impacts sur l'homogénéité de l'agriculture dans ce secteur seraient nuls;
6. La superficie en elle-même est peu viable pour l'agriculture étant donné sa très faible superficie;
7. Il est nécessaire d'avoir un rond de virage pour les équipements d'entretien municipaux et autres véhicules publics.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer la demande numéro 360773 de la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles*, concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, sur une partie du lot 59 du cadastre du Canton de Brome dans la circonscription foncière de Brome, pour l'aménagement d'un rond de virage sur le chemin Farr, conforme au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et au document complémentaire.

ADOPTÉ

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE RIVIÈRE SUR
LE RUISSEAU GEAR À COWANSVILLE – AVIS AU MTQ**

116-0309

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports informé la MRC le 15 février 2009 par l'avis d'intervention numéro 30340/154-97-0805 concernant la reconstruction du pont P-17132 de la rue Rivière sur le ruisseau Gear à Cowansville ;

CONSIDÉRANT que le pont de la rue Rivière traversant le ruisseau Gear dans le périmètre urbain est désuet et doit être remplacé pour des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que, malgré que la reconstruction de ce pont par le ministère des Transports ne soit pas prévue au schéma d'aménagement révisé deuxième

remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, ce dernier est tout de même conforme à ses objectifs en matière de transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
APPUYÉ PAR LUCIEN MESSIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer la reconstruction du pont P-17132 de la rue Rivière sur le ruisseau Gear à Cowansville, tel que mentionnée dans l'avis d'intervention numéro 30340/154-97-0805 du ministère des Transports, conforme au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et au document complémentaire.

ADOPTÉ

**RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE MAPLE SUR LE
RUISSEAU COLD A LAC-BROME – AVIS AU MTQ**

117-0309

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports informé la MRC le 4 mars 2009 par l'avis d'intervention numéro 30340/154021314 concernant la reconstruction du pont P-17155 de la rue Maple au-dessus du ruisseau Cold dans la ville de Lac-Brome ;

CONSIDÉRANT que le pont de la rue Maple traversant le ruisseau Cold dans le périmètre urbain est désuet et doit être remplacé pour des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que, malgré que la reconstruction de ce pont par le ministère des Transports ne soit pas prévue au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi, ce dernier est tout de même conforme à ses objectifs en matière de transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer la reconstruction du pont P-17155 de la rue Maple au-dessus du ruisseau Cold dans la ville de Lac-Brome, tel que mentionné dans l'avis d'intervention numéro 30340/154021314 du ministère des Transports, conforme au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et au document complémentaire.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU RCI 03-0602 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Réal Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 03-0602 afin d'ajouter de nouvelles dispositions concernant la reconstruction d'une installation d'élevage dérogatoire.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 375 DE STANBRIDGE EAST

118-0309

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a transmis à la MRC le 12 février 2009 son règlement numéro 375;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 352-2005 afin de modifier les dispositions encadrant l'abattage d'arbres sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 375 modifiant le règlement de zonage 352-2005 de la municipalité de Stanbridge East conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : REGLEMENT 316 VILLE DE FARNHAM

119-0309

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 février 2009 son règlement numéro 316;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 171 afin d'ajouter des dispositions concernant les constructions accessoires, l'entreposage en zone commerciale et de modifier plusieurs zones;

CONSIDÉRANT qu'une demande de création dans la grille des spécifications de la zone H1-58 afin de développer le secteur de la rue du Domaine-Fortin et que ce secteur est desservi en égout et aqueduc par la municipalité et qu'aucun changement d'usage n'y est prévu;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR ERNEST GASSER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 316 modifiant le règlement de zonage 171 de la ville de Farnham conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITE : REGLEMENT 504 VILLE DE LAC-BROME

120-0309

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 4 mars 2009 son règlement numéro 504;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 353, le règlement de lotissement 354 et le règlement sur les permis et certificats 361 afin de modifier les dispositions sur les lacs artificiels, les superficies minimales des zones URa-7 et URa-18, et diverses autres mineures;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GILLES CHABOT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 504 modifiant le règlement de zonage 353, le règlement de lotissement 354 et le règlement sur les permis et certificats 361 de la ville de Lac-Brome conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-1208 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT ET DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
PORTANT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

121-0309

CONSIDÉRANT que la municipalité de Brigham possède un périmètre d'urbanisation résidentiel en zone non agricole, situé le long de la route 139 sous la juridiction du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que ce périmètre d'urbanisation résidentiel possède une zone industrielle importante et des corridors de bruit pouvant nuire au développement résidentiel futur du secteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Brigham et le conseil de la MRC désirent régulariser la situation en identifiant un secteur du périmètre d'urbanisation résidentiel existant comme étant un périmètre d'urbanisation multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la carte 2-27 sur la Localisation des principales zones et parcs industriels possède une erreur dans sa légende;

CONSIDÉRANT que l'article 4.1.2 du document complémentaire fait référence à un autre article qui n'a aucun lien avec celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC Brome-Missisquoi adopte le règlement 08-1208 relatif à la modification du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement est intitulé "Règlement 08-1208 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications"

ARTICLE 2

La carte 6-4 intitulée « Périmètre d'urbanisation – Brigham », présentée au Chapitre 6 sur les périmètres d'urbanisation du schéma d'aménagement, est remplacée par la carte présentée à l'Annexe 1 du présent règlement. L'Annexe 1 identifie les caractéristiques et les limites du périmètre d'urbanisation résidentiel et multifonctionnel formées par la zone non agricole de part et d'autre de la route 139.

ARTICLE 3

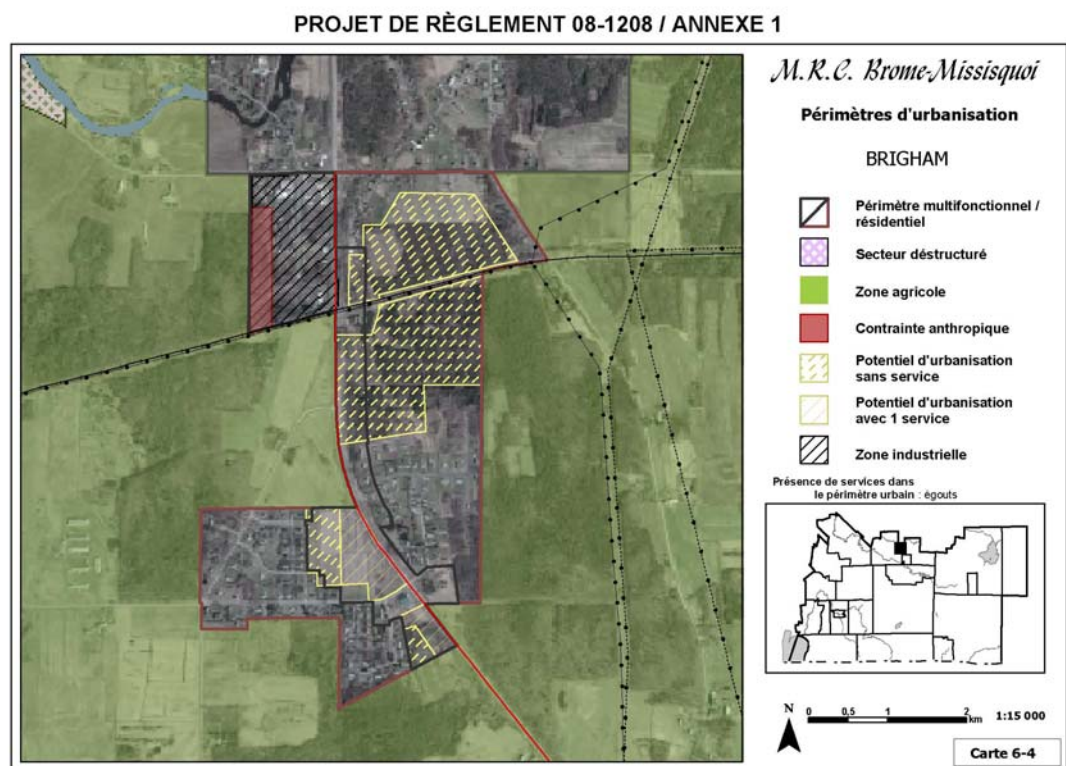
La carte 2-27 intitulée « Localisation des principales zones et parcs industriels » présentée à la section 2.5.2.6 sur le développement industriel, du Chapitre 2 concernant la description du territoire, est remplacée par la carte présentée à l'Annexe 2. L'annexe 2 identifie les principales zones et parcs industriels sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ARTICLE 4

L'alinéa *i*) du point 7, présenté à la section 4.1.2 sur les mesures relatives aux rives du document complémentaire du schéma d'aménagement, est remplacé par le paragraphe suivant :

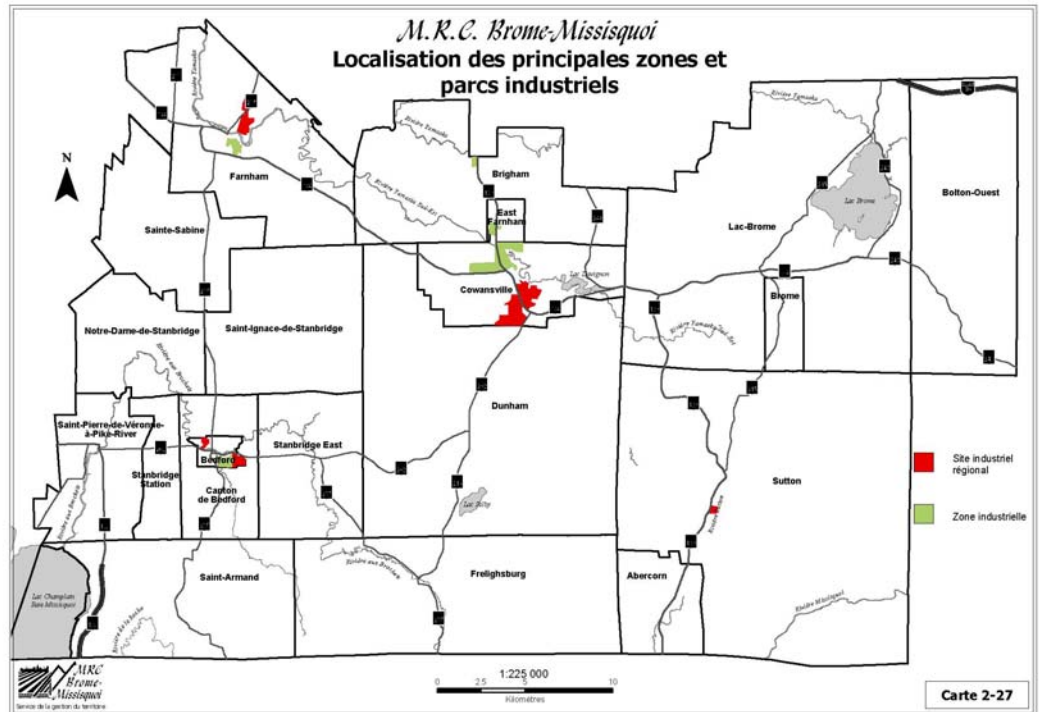
« les ouvrages et travaux nécessaires à la réalisation des constructions, ouvrages et travaux autorisés sur le littoral conformément à l'article 4.1.3; ».

ANNEXE 1



ANNEXE 2

PROJET DE RÈGLEMENT 08-1208 / ANNEXE 2



ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

ADOPTÉ

JOURNÉE DE LA TERRE 22 AVRIL : PROMOTION DU TRANSPORT COLLECTIF

122-0309

CONSIDÉRANT que la mission du « JOUR de la TERRE » est de stimuler et valoriser l'action positive à l'égard de l'environnement auprès des individus, organismes et entreprises;

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'appuyer les villes dans la mise en place de programme permanent visant l'amélioration de la qualité de leur environnement;

CONSIDÉRANT que l'environnement est un dossier important pour la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC adapte ses pratiques pour un plus grand respect de l'environnement, entre autres la mise en place du service du transport collectif;

**IL EST PROPOSÉ PAR RE KENNETH HILL
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De regarder la possibilité d'offrir le service de transport collectif gratuit le 22 avril pour le « JOUR de la TERRE » afin de promouvoir l'environnement et le service du transport collectif sur son territoire. De prévoir une campagne de promotion pour faire connaître le transport collectif lors de cette journée.

ADOPTÉ

ORGANISATION DU TRAVAIL AU SERVICE DE L'ÉVALUATION

123-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

- a) De confier à Daniel Dufresne, technicien sénior en évaluation, de nouvelles responsabilités :
- Agir comme répondant pour tous les employés du service de l'évaluation.
 - Informer le directeur du service de l'évaluation et le directeur général de tout renseignement nécessaire à la bonne connaissance du fonctionnement du service.

- Être habilité à prendre toute décision dans la gestion courante du service, en l'absence du directeur, et en faire rapport au directeur du service de l'évaluation ou au directeur général de la MRC.
- Assister le directeur de l'évaluation dans le bon fonctionnement du service.

Motif : Dans le contexte de la gérance à temps partiel (une journée / semaine) du service de l'évaluation, doter le service d'un répondant à temps complet, sous la responsabilité du directeur général et de l'évaluateur agréé (directeur du service de l'évaluation), pour assurer une meilleure efficacité en tout temps.

D'ajuster le salaire de Daniel Dufresne de 5 % à compter du 16 mars 2009 pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités en gestion.

- b) D'ajuster le salaire de Marie-France Piette, agente de bureau du service de l'évaluation depuis 2001, pour tenir compte des tâches un peu plus spécialisées qu'elle effectue :
- Prépare les dossiers de propriétés pour les visites des techniciens
 - Saisie des dossiers agricoles dans le système informatique 4D de SMI
 - Numérise des croquis dans le système informatique 4D de SMI

et des tâches plus spécialisées qu'elle effectuera à compter de 2010 :

- Traiter les mutations immobilières standards

D'augmenter le salaire de Marie-France Piette (actuellement à 12,28 \$/ l'heure) à 13,26 \$/ l'heure à compter du 16 mars 2009 et à 14,06 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2010 pour tenir compte des tâches plus spécialisées exigées pour son poste.

ADOPTÉ

**OCTROI DU MANDAT À LEROUX BEAUDRY PICARD
POUR LA GÉRANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION**

124-0309

CONSIDÉRANT que les firmes Jean-Pierre Cadrin et associés inc. et Les Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard et associés inc. ont été invitées à soumissionner pour le contrat de gérance de la MRC pour la période du 30 mars 2009 au 26 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la soumission des Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. est la plus basse conforme au montant de 56 860 \$, plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER

APPUYÉ PAR KENNETH HILL

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat à la firme Les Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard et associés inc. selon les termes du devis et du contrat.

ADOPTÉ

JOURNÉE DE FORMATION POUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Une journée de formation se tiendra le 16 avril prochain pour les maires de la MRC et particulièrement ceux du comité de sécurité publique. Cette formation est organisée par les deux (2) unions municipales et la Sûreté du Québec. Les maires qui souhaitent y participer sont : Laurent Phoenix, Claude Dubois, Gilles St-Jean, Arthur Fauteux, Albert Santerre, Marcel Poirier, Josef Hüsler, Réal Pelletier et Madeleine Chabot, en plus du directeur général de la MRC.

TRAVAUX DANS LA BRANCHE DU COURS D'EAU BRANDY BROOK

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX

APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE

ET RÉSOLU:

125-0309

D'accorder le contrat pour les travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Brandy Brook au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton Laurier au montant de 7 296,69\$. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées en vertu des modalités prévues à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU CALLAGHAN

126-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR ERNEST GASSER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour les travaux d'entretien du cours d'eau Callaghan au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.A. Beaudoin Construction Ltée au montant de 8 352,75 \$. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées en vertu des modalités prévues à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX DE LA BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE DU SUD OUEST

127-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour les travaux d'entretien de la branche 1 de la Rivière du Sud Ouest (aussi nommé branche 2 du ruisseau Noir) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Réal Carreau inc. au montant de 36 853,68 \$. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées en vertu des modalités prévues à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX DANS LES BRANCHES 7, 10, 11, 18 ET 19 DU WALBRIDGE

128-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour les travaux d'entretien des branches 7, 10, 11 18 et 19 du cours d'eau Walbridge au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Réal Carreau inc. au montant de 57 345,54 \$. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées en vertu des modalités prévues à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

TRAVAUX DES BRANCHES 1 & 2 DU COURS D'EAU EWING

129-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH HILL
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour les travaux d'entretien des branches 1 & 2 du cours d'eau Ewing au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Girma Inc. au montant de 10 615,45 \$. De répartir la présente dépense en quotes-parts aux municipalités concernées en vertu des modalités prévues à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE STATUT SUR LE
PROJET PILOTE D'EXPÉRIMENTATION DES SCHÉMAS DE SÉCURITÉ CIVILE**

130-0309

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique souhaitait s'associer à certaines MRC et municipalités du Québec intéressées à participer au développement d'un prototype de schéma de sécurité civile de même que quelques guides et applications utiles aux autorités régionales et locales;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2006, la MRC Brome-Missisquoi était approchée par la direction régionale de la Sécurité civile pour participer au groupe de travail québécois sur l'expérimentation des schémas de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la MRC a constitué un comité de planification de la sécurité civile afin de coordonner la réalisation d'un schéma de sécurité civile, avec le support de la direction régional du MSP.

CONSIDÉRANT que la MRC a réalisé deux contrats pour le compte du MSP, soit : la validation d'un questionnaire sur l'état de préparation des municipalités en matière de sécurité civile et la première phase d'expérimentation de la caractérisation de l'aléa des inondations.

CONSIDÉRANT que la MRC a libéré une de ses ressources afin de travailler et collaborer au groupe de travail sur l'expérimentation des schémas de sécurité civile.

CONSIDÉRANT que la MRC est dans l'attente des suites que donnera le MSP concernant le projet d'expérimentation des schémas de sécurité civile.

CONSIDÉRANT que la MRC a fait une demande PCPC dans le cadre du schéma de sécurité civile.

CONSIDÉRANT que les MRC Brome-Missisquoi et Fjord-du-Saguenay ont été partenaires du MSP.

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi appuie la MRC Fjord-du-Saguenay dans ses démarches auprès du ministère.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De demander au ministère de la Sécurité publique qu'elles sont ses intentions et ses orientations concernant la continuité et les tâches à venir pour le groupe de travail sur l'expérimentation des schémas de sécurité civile et comment le ministère entrevoit notre partenariat dans le cadre de la deuxième phase d'expérimentation de la caractérisation des inondations.

QUE la MRC demande un échéancier préliminaire, pour les étapes à venir.

De demander au Ministère de régler tous les paiements dus à la MRC concernant la réalisation de la première phase des travaux du schéma de sécurité civile.

ADOPTÉ

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2009 À LA FQM

131-0309

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES CHABOT
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une somme de 14 523,34 \$ à la Fédération québécoise des municipalités pour la cotisation annuelle 2009 et la contribution au fonds de défense pour toutes les municipalités rurales de la MRC ainsi que pour la ville de Sutton.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PLAN NUMÉRIQUE POUR LE QUÉBEC : APPUI À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

132-0309

CONSIDÉRANT QUE le Québec doit non seulement maintenir, mais également accroître son développement économique de sorte à soutenir la compétitivité de ses entreprises et l'autonomie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pays de l'OCDE ont adopté un cadre d'orientations sur le futur de l'économie Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités formulait une demande au Premier ministre du Québec le 18 décembre 2008 afin qu'il prenne l'engagement ferme à réaliser un plan d'action du Plan numérique pour le Québec, lequel aura pour but de faire connaître et de faire utiliser pleinement le potentiel du mode numérique;

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON PÉPIN
APPUYÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la M.R.C. du Haut-Richelieu et de demander au gouvernement du Québec d'assurer le déploiement du Plan numérique pour le Québec comme contribution directe

aux priorités énoncées dans le Discours d'ouverture du 10 mars 2009 et, à cet effet, de créer un Secrétariat permanent et outillé de ressources requises relevant des plus hautes autorités;

De demander au gouvernement du Québec de provisionner le budget 2009 des crédits nécessaires et pérennes garantissant le déploiement du Plan numérique pour le Québec;

D'implanter une certification régionale modulée en fonction de la diversité propre à chaque région;

ADOPTÉ

**DEMANDE À PÊCHES ET OCÉANS CANADA POUR LES TRAVAUX DE
COURS D'EAU : APPUI À LA MRC DU HAUT RICHELIEU**

133-0309

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6), les M.R.C. ont la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la M.R.C. doit effectuer les travaux requis pour assurer le libre écoulement des eaux des cours d'eau lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture sur le territoire de la M.R.C. Brome-Missisquoi et l'importance d'un drainage adéquat des terres pour le rendement des cultures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien de cours d'eau suivent les normes environnementales édictées dans la fiche technique no 19 du MDDEP et que la M.R.C. fait parvenir au MDDEP une demande de certificat d'autorisation conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement de même qu'un avis préalable pour chaque projet;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les Pêches, administrée par le Ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO), exige que toute activité susceptible d'altérer, perturber ou détruire de l'habitat du poisson doit être préalablement autorisée par le MPO et que les travaux d'entretien de cours d'eau causent nécessairement une perturbation ou une altération ne serait ce que temporaire à l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT QUE le ministère est à valider une procédure pour traiter les demandes de permis concernant les travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des représentants du MPO ont mentionné que le ministère pourrait émettre un avis sur chaque projet de travaux d'entretien de cours d'eau avec des recommandations spécifiques pour réduire les impacts sur l'habitat du poisson, sans émettre d'autorisation formelle;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'obtenir une autorisation formelle et légale pour la réalisation des travaux nécessaires dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le MPO entend créer un service d'inspection pour visiter les chantiers durant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MPO risquent d'augmenter les coûts des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'appel d'offres et d'octroi de contrat sont entamées pour les dossiers d'entretien à réaliser au cours de la saison 2009;

CONSIDÉRANT les délais additionnels à envisager vu l'établissement d'une nouvelle procédure par le MPO et ce, en plus du traitement des dossiers;

CONSIDÉRANT QUE tout délai indu dans la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau pourrait causer des dommages aux récoltes et impliquer la responsabilité civile de la M.R.C. à cet égard;

CONSIDÉRANT les conflits techniques, administratifs et d'échéanciers provoqués par l'application de la Loi sur les compétences municipales, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur les Pêches;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**

ET RÉSOLU:

D'appuyer la M.R.C. du Haut-Richelieu et de demander au ministère des Pêches et Océans du Canada de traiter sans délai les dossiers d'entretien de cours d'eau prévus pour la saison 2009 afin de ne pas retarder leur réalisation;

De demander au ministère des Pêches et Océans du Canada de ne pas alourdir la procédure actuelle et d'émettre des autorisations formelles afin que les travaux d'entretien se réalisent conformément à la Loi sur les Pêches.

D'envoyer également copie de la présente résolution à la Fédération Québécoise des Municipalités pour appui.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

134-0309

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général